

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2022
Délibération D2022-03**

Date de la convocation	04/02/2022	En exercice	29
Date d'affichage	04/02/2022	Présents	23

L'an deux-mille-vingt-deux, le onze février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole, sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

PRÉSENTS	
FAVRE Emmanuelle	
BAGOLLE Céline	KOUTCHOUK Harrag
BELMONTE Brigitte	LEFRANÇOIS Patrick
BERTÉ Nicolas	MARAVALL David
BOVA Marie	MARROC Jean-Marc
CHALARD Cédric	PASQUET Isabelle
DIALLO Marie	PLATRIEZ Alice
DURAND Pierre	RONCO Isabelle
FERNANDES Martine	ROUX Sébastien
GIACOMINI Pierre	SEVAL Pierre
HERPIN Thierry	SPAGNOL François
JONIAUX Christophe	VALLEE Sandra

Absent(e)s	Pouvoir donné à
GRASSHOFF Claudia	DIALLO Marie
GUICHARD Sandrine	PLATRIEZ Alice
KOLEBKA Yann	BAGOLLE Céline
RAGOT Sophie	PLATRIEZ Alice
ROCHAUD Anne-Laure	-
VOLF François	KOUTCHOUK Harrag

Secrétaire de séance	PASQUET Isabelle
Auxiliaires	DUCASSE Maxime, Directeur général des services
	FURLAN Florent, Directeur général adjoint

2022-03	Création des comités de quartiers et approbation de la charte
----------------	--

Madame Céline BAGOLLE expose la volonté de la municipalité de valoriser l’implication des citoyens dans la vie de la commune. Cette implication nécessite d’être canalisée de manière à être la plus efficiente possible, tant pour les citoyens que pour la collectivité.

A cet effet, un groupe de travail dédié impliquant les citoyens de la commune a construit un projet de création de comité des quartiers, véritables instances de dialogue au profit de l’association de tous les loubésiens à la vie de leur quartier et plus globalement de leur commune. A fois lieu de paroles et de partage des connaissances, les comités de quartiers consacreront collectif participant à l’intérêt général sans se focaliser sur les problèmes individuels. En son sein, les échanges devront être respectueux et organisés. Aussi, il apparaît essentiel d’adopter une charte des comités de quartiers de Saint-Loubès.

La présente délibération aura donc pour objet :

- d’approuver la création de 6 comités de quartiers territorialisés selon la carte présentée en page 2 de la charte ;
- d’approuver la charte des comités de quartiers cadrant la composition, les missions et le fonctionnement des comités.

La charte a pour objectif de permettre une compréhension partagée du rôle et du fonctionnement des comités. Validée par le Conseil Municipal, elle exprime la volonté commune des élus et des habitants engagés dans l’action citoyenne.

Cette charte sera accessible sur le site internet pour tout habitant qui souhaite s’informer sur le rôle et l’organisation des comités de quartiers. Elle est amenée à évoluer au fil du temps en s’enrichissant des retours d’expériences des différents comités de quartiers.

Le Conseil Municipal,

Vu le travail initié par le Groupe de travail extra-municipal en charge de la création des comités de quartier,

Vu l’avis favorable de la commission municipale Implication citoyenne du 2 février 2022,

Considérant la proposition de charte des comités de quartiers soumise au vote du conseil municipal et jointe en annexe,

Après avoir entendu l’exposé de Madame Céline BAGOLLE,

Après en avoir délibéré,

POUR	28
CONTRE	0
ABSTENTION	0

APPROUVE la création des 6 comités de quartiers ainsi que la charte de ces comités tels que présenté par Madame BAGOLLE et joint en annexe de la présente délibération.

Fait à Saint-Loubès, le 17 février 2022

La Maire,
Emmanuelle FAVRE

Publié le :

Affiché le :

Voies et délais de recours : cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.